

Document explicatif – modification plan d’urbanisme

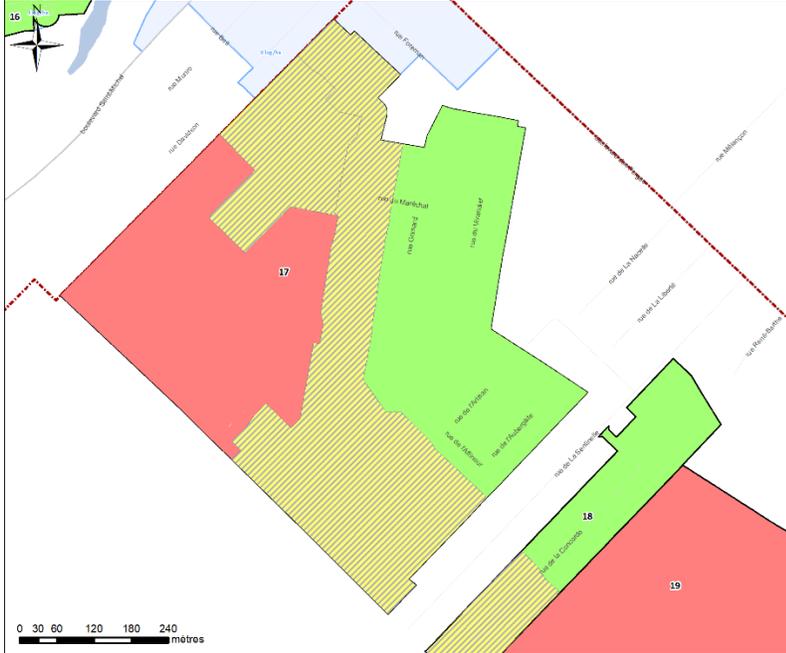
Informations générales

Titre	PU - Ajuster la zone d’expansion urbaine et la zone de réserve ainsi que lever l’interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 17 dans le secteur de la rue Grimard.
Résumé	Ajuster la zone d’expansion urbaine et la zone de réserve du grand ensemble de terrain vacant, en concordance avec la modification au schéma d’aménagement (dossier 100-24-003) ainsi que lever l’interdiction au développement. Le dossier est également en lien avec les dossiers 300-25-075 et 400-25-010
Concordance	Oui
Date	19 août 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	des Forges
Territoire visé (avant)	<p>La carte d'urbanisme du territoire des Forges illustre les dispositions du règlement avant modification. Elle délimite le périmètre d'urbanisation et identifie plusieurs zones : une zone d'expansion urbaine (jaune) au centre, une zone de réserve (rouge) à l'ouest et au sud-est, une zone prioritaire de développement (vert clair) à l'est, et une zone agricole (vert foncé) au sud-est. Une zone hachurée indique la levée d'une interdiction au développement urbain. Des zones de densité brute (logement par hectare) sont également indiquées en bleu. Le grand ensemble de terrains vacants 17 est spécifiquement mentionné. Une légende en bas de la carte définit ces symboles et couleurs. Une échelle de 0 à 200 mètres est fournie en bas à gauche.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Périmètre d'urbanisation□ Grand ensemble de terrains vacants▨ Levée d'une interdiction au développement urbain■ Densité brute (logement par hectare)■ Zone prioritaire de développement■ Zone d'expansion urbaine■ Zone de réserve■ Zone agricole

Document explicatif – modification plan d’urbanisme

Territoire visé (après)	 <p>0 30 60 120 180 240 mètres</p> <ul style="list-style-type: none">  Périmètre d'urbanisation  Grand ensemble de terrains vacants  Levée d'une interdiction au développement urbain  Densité brute (logement par hectare)  Zone prioritaire de développement  Zone d'expansion urbaine  Zone de réserve  Zone agricole
Objet	Ajuster la zone d'expansion urbaine et la zone de réserve du grand ensemble de terrain vacant. Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 17.
Approbation référendaire	En concordance
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 110.4.